

« UN ENFANT DANS LA VILLE »

Réunion du 19 février 2013

Étaient présents :

Élus municipaux :

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire
Madame Nathalie DELEPAULE, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et de la Jeunesse
Monsieur Claude PHILIPPOT, Conseiller municipal
Madame Monette HOCHARD, Conseillère municipale

Responsables administratifs :

Monsieur Frédéric RAVIER, Directeur Général des Services, Mesdames Anne GRANDIN, Directrice Générale Adjointe, Simone BOOZ, responsable du service enfance, Véronique FLAMANT, coordinatrice des accueils périscolaires, Félicie DECHELOTTE, responsable communication et TIC, Laurie LAGARDE, relations publiques et communications

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

Mesdames Catherine AUBARD (maternelle de la Pépinière), Martine MOELO (école élémentaire de la Pépinière), Catherine VIGIER- FERRANDIN (école L. Daguerre), Marianne KARL (école maternelle J. Ferry), Monsieur Laurent AUGER (école P. Barilliet), Christian FERRANDIN, Directeur de l'école H. Cahn

Représentants de parents d'élèves :

- Fédération P.E.E.P : Mesdames Bénédicte BALLOT (élémentaire H. Cahn), Nathalie AUBOYNEAUD (maternelle Pépinière), Manuela AMITRANO (élémentaire Henri Cahn), Karine DOLLA (groupe scolaire Louis Daguerre), Sophie MABAYOG (maternelle Jules Ferry), Christine BOUROUF (élémentaire P. Barilliet), Karine POTIER (élémentaire P. Barilliet), Pauline SCHNEIDER (élémentaire P. Barilliet), Messieurs Olivier ZANINETTI (collège Henri Cahn), Eric CHARIKANE (élémentaire P. Barilliet) Claude MALOBERTI (élémentaire P. Barilliet)

- Fédération F.C.P.E : Mesdames Virginie BOURDET (maternelle Pépinière), Myriam BENDAVID (maternelle P. Barilliet), Clémence ROSADONI (élémentaire P. Barilliet)

- Portes ouvertes : Monsieur Sébastien RAPHOZ (élémentaire de la Pépinière), Nathalie TORDJMAN (élémentaire Henri Cahn), Valérie DORNIAIS (maternelle de la Pépinière), Céline CARTIER (maternelle Jules Ferry), Nathalie ARCHAMBAULT (collège Henri Cahn)

Direction Départementale de l'Éducation Nationale :

Madame Martine SACHE- VELLA, Inspectrice de la 18^{ème} circonscription,
Monsieur BASTIEN, Délégué départemental à l'Éducation Nationale

Absente excusée :

Madame CLEVES, Déléguée départementale à l'Éducation Nationale

• **Concertation sur les rythmes scolaires**

Monsieur le Maire précise que la municipalité souhaite associer l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à nos discussions sur ce thème. Il présente le power point (cf pièce- jointe).

Monsieur le Maire indique que, jusqu'à aujourd'hui, la ville avait pour principe les animateurs n'utilisent pas les salles de classes. Il relève que, lors d'une journée d'école, l'enfant peut passer jusqu'à 11 heures de présence par jour dans l'école.

Monsieur le Maire énonce que le centre de loisirs Paul Barilliet devrait ouvrir ses portes théoriquement en septembre 2013. Toutefois, il espère que l'ouverture de cette structure se fera plus tôt, avant les grandes vacances.

Il relève que la ville disposera bientôt de trois centres de loisirs : à la Pépinière, à Louis Daguerre (réservé aux petites sections de maternelle) et à Paul Barilliet.

Monsieur le Maire informe que le calendrier du début de la concertation avec les différents intervenants est le suivant:

- le lundi 18 février à 12h : déjeuner de travail avec les directeurs d'écoles ;
- le mardi 19 février de 18h30 à 20h : réunion un enfant dans la ville ;
- Le jeudi 28 février de 11h45 à 13h15 : réunion avec tous les enseignants de la ville ;
- Le mardi 23 avril de 19h à 21h - salle Daguerre : réunion publique ouverte à tous les Bryards.

De plus, Monsieur le Maire signale que la Municipalité participera à tous les conseils d'écoles qui devront être force de propositions auprès de la ville.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Ravier examine ce dossier avec tous les services municipaux concernés : l'enfance, la propreté, les transports, la culture, le sport, les services techniques,...

La ville demandera une dérogation pour une application de la réforme en septembre 2014 qui devra être accordée par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale dit « DASEN ».

Monsieur le Maire énonce que, pour les cours du mercredi ou samedi matin, rien n'est décidé et que nous avons le temps d'y réfléchir.

Concernant les exemples de répartitions horaires proposés, il en a été cité quatre. Toutefois, les exemples sont beaucoup plus nombreux.

Monsieur le Maire affirme que nous ne sommes pas là pour remettre en cause la réforme. Il signale qu'il est nécessaire de travailler tous ensemble pour proposer des solutions dans l'intérêt des enfants.

Cependant, Monsieur le Maire précise que cette réforme des rythmes scolaires engendrera nécessairement des coûts supplémentaires pour la commune puisque le temps périscolaire, à la charge de la ville, sera plus important. Ce temps sera donc facultatif pour les enfants et éventuellement payant.

Madame Sache-Vella rappelle les éléments de contexte de cette réforme qui s'inscrit dans le processus global de refondation de l'école.

A ce titre, il y aura prochainement une loi d'orientation et de programmation qui donnera le nouveau cap que la Nation fixe à son École. De nombreuses mesures seront engagées : nouveaux dispositifs en éducation prioritaire (ex : scolarisation des enfants de moins de trois ans), des moyens supplémentaires (ex : recrutement d'enseignants), une nouvelle formation des professeurs, des nouveaux programmes et de nouveaux rythmes scolaires.

En effet, en 2010, l'Académie de médecine a mis en lumière une désynchronisation des pics de vigilance et d'apprentissage des enfants du fait de l'organisation de la semaine scolaire.

Comparativement aux autres pays européens, les élèves français travaillent moins de jours (144 jours contre 187 jours en moyenne en Europe), mais plus de temps d'enseignement (864h contre 780h en moyenne) et avec des résultats moindres aux évaluations internationales.

Fort de ces constats, l'objectif de la réforme des rythmes scolaires est de dédensifier le temps d'enseignement en procédant à un étalement de la semaine scolaire et à une réorganisation de la journée pour améliorer les capacités d'écoute et de vigilance des élèves.

Le temps d'enseignement sera toujours de 24 heures hebdomadaires, mais ces heures seront étalées sur neuf demi-journées (au lieu de huit). Le temps scolaire quotidien sera réduit de 45 minutes. Les parents pourront alors inscrire les enfants dans des temps d'activités périscolaires organisés par la ville et ayant pour objectif de favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives,...

Une heure d'activité pédagogique complémentaire hebdomadaire sera également effectuée par les enseignants et concernera des groupes restreints d'élèves (aide aux élèves en difficulté, activités complémentaires à la classe en lien avec le projet d'école, accompagnement au travail personnel). L'organisation est détaillée sur le site du Ministère de l'éducation nationale.

Questions/Réponses – Remarques des participants :

- "Dans les 24 heures de cours, il y a 8 récréations d'un quart d'heure ce qui fait une réduction par semaine de 2 heures de cours et donc en réalité les enseignants ne réaliseraient que 22 heures de cours en face des élèves"
Mme Sache-Vella répond qu'il n'est pas envisageable de supprimer les récréations des enfants qui leur font beaucoup de bien et les sociabilisent. De plus, les programmes et les emplois du temps sont élaborés avec cette donnée.
- "C'est bien de revoir le temps scolaire, mais il aurait été judicieux de revoir en même temps le programme".
Madame Sache-Vella précise que la révision des programmes est prévue et interviendra très prochainement.
- En réponse à un parent d'élève, Madame Sache-Vella précise que le temps de sieste des enfants de petite section de maternelle est compris dans les 24 heures d'enseignement et correspond à une réponse aux besoins physiologiques des jeunes enfants.
- Monsieur Bastien s'interroge sur plusieurs points :
 - o Pour les cours le mercredi ou samedi matin : le choix de cette demi-journée entrainera un changement sociétal important pour les parents et surtout pour ceux qui travaillent à temps partiel. Il y a des questionnements à propos des gardes d'enfants, de la présence des grands-parents,.... Il serait donc opportun que la décision soit connue avant le mois de juin 2013.
 - o S'il y a un sondage, il serait nécessaire de bien distinguer les parents des autres Bryards qui n'ont pas les mêmes attentes.
 - o A quel moment y aura-t-il une cohérence entre les activités scolaires et périscolaires ? Monsieur le Maire répond qu'il est bien entendu question de travailler sur cette cohérence avec les enseignants et les animateurs, et ce travail se fera dans le cadre du projet éducatif territorial le « PEDT ».
 - o Sur le temps scolaire : est-il compris le temps des devoirs ? Madame Sache-Vella répond que oui. Depuis 1956, il ne doit plus y avoir de devoirs écrits, ce temps étant inclus dans le temps de classe. Toutefois, les enseignants peuvent donner des leçons à apprendre aux enfants de type récitations, tables de multiplication ou lecture...
 - o Que faisons-nous pour les enfants en grande difficulté car il y en a à Bry, et les réseaux RASED diminuent et on a des craintes pour ces élèves ? Madame Sache-Vella précise que ce thème retient toute son attention et que cette demande sera transmise au Directeur académique. En revanche, il ne faut pas oublier que l'aide aux élèves en difficulté s'effectue déjà au quotidien, dans la classe, par l'action pédagogique des enseignants.
 - o Comment se fait-il que les écoles privées fonctionnent librement sans mercredi matin, ni samedi matin ? Madame Sache-Vella lui répond que, pour l'instant, le décret ne concerne que les écoles publiques.
- Monsieur Zaninetti, au nom de la PEEP, est 100% favorable et solidaire avec la ville pour la demande de report à la rentrée 2014. Pour les cours le mercredi matin, aucune décision n'a été prise à ce sujet, et, a priori, le DASEN est plutôt contre le samedi matin, et, pour qu'il l'accepte, il faudra l'argumenter pour des raisons pédagogiques et locales. Concernant l'enquête, il est favorable à un questionnaire commun avec la ville et toutes

les associations de parents. Toutefois, il souhaiterait qu'elle soit ciblée uniquement aux personnes intéressées à savoir les parents et nourrices.

- Madame Bourdet précise que la FCPE est aussi d'accord pour la réalisation d'un questionnaire commun. Madame CARTIER, au nom de l'association Les Portes ouvertes, est aussi d'accord avec ce questionnaire commun.
- Un parent a demandé s'il ne serait pas opportun de faire une réunion avant le questionnaire. Monsieur le Maire lui répond que ce ne serait pas judicieux car peu de personnes viennent aux réunions, on peut espérer tout au plus 4 à 5% de présence par rapport à l'ensemble des personnes invitées.
- Un parent demande s'il n'est pas judicieux de proposer des hypothèses de nouveaux horaires avec le coût chiffré.
Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette demande, car trop prématurée et l'estimation du coût est difficile à réaliser à ce stade de la concertation car il y a des répercussions que l'on ne peut pas mesurer immédiatement notamment au niveau des professeurs de l'école de musique,...
- Il est demandé si la ville envisage une pause méridienne de 2h45 ou 3h comme certaines autres villes.
Monsieur le Maire répond que la pause méridienne est actuellement de 2 heures et qu'il n'envisage pas qu'elle dépasse 2h15, ou qu'elle se réduise à moins de 2 heures car l'objectif est de pouvoir accueillir 100% des effectifs.
- Il est demandé si les enfants pourront finir à 15h45 au lieu de 16h30 ?
Madame Sache-Vella répond que oui. C'est une possibilité si cette organisation est retenue par la ville (mais aucun modèle n'est arrêté pour le moment), les activités périscolaires n'étant pas obligatoires.
- Il est demandé si le calendrier des vacances scolaires ne peut pas être également modifié.
Madame Sache-Vella répond que cela a été envisagé dans le rapport de l'Académie de médecine, mais qu'à ce jour cette possibilité n'a pas été incluse dans le décret actuel, mais c'est en réflexion. Monsieur le Maire précise que cette question de la durée des petites et grandes vacances scolaires a également été évoquée au conseil d'école de la maternelle Jules Ferry. C'est une réflexion locale, mais également nationale.
- Pourquoi privilégier plus le mercredi matin au lieu du samedi matin ?
Madame Sache-Vella précise que, selon l'Académie de médecine, il faut privilégier une action en continue, du lundi au vendredi. De plus, l'Education nationale est très vigilante à la fréquentation scolaire. Sur le département, le samedi matin, la fréquentation scolaire n'était pas bonne : 0 à 40% dans le Val de Marne. Une scolarisation le mercredi matin permettrait de limiter le manque d'assiduité.
- Faut-il que la totalité de la circonscription Bry / Champigny / Le Perreux dispose du même rythme scolaire, et notamment le choix du mercredi ou samedi matin ?
Madame Sache-Vella précise que cela serait préférable pour des questions de gestion des personnels.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail, dirigé par Nathalie Delepaule, pour la réalisation du questionnaire, groupe qui sera composé de :

- Représentants de parents d'élèves élus (maximum 3 nommés par chaque fédération) ;
- 1 représentant des directeurs d'écoles en maternel et 1 en élémentaire ;
- Monsieur Bastien, Délégué Départementale de l'Éducation Nationale ;
- Madame Flamant, coordinatrice du périscolaire ;
- Madame Dechelotte, responsable du service communication.

Le questionnaire pourrait être réservé aux parents d'élèves ou ouvert à tous les Bryards. Il peut également être distribué dans le carnet des élèves dans les écoles, dans la Vie à Bry ou encore sur le site internet de la ville, ou les trois moyens simultanément. Il ne devrait pas être trop simple, ni trop compliqué.

Ce document comprendra des questions ouvertes et fermées, ainsi que des motivations. Il devra notamment comprendre des questions du type : mercredi matin ou samedi matin ? Début et fin d'entrée, des propositions horaires journalières et à la semaine. Ce questionnaire a pour but de recueillir des avis, les réponses ne seront que des avis.

Toutefois, Monsieur le Maire souhaiterait que le temps d'accueil du matin ne soit pas inférieur à une heure et l'amplitude horaire de la journée devrait rester de 7h30 à 18h30. Ce questionnaire sera analysé et un retour sera fait à la prochaine réunion.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France

Jean-Pierre SPILBAUER